

OPPOSABILITE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EX CCMC (PLUi)

Type de procédure : **Élaboration du PLU intercommunal**

<i>Étapes de la procédure</i>	<i>Dates</i>	
APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	02/06/2022	
TRANSMISSION EN PREFECTURE DU DOSSIER PAPIER	Si couverte par un SCOT : date de réception	Si non couverte par un SCOT : date de réception+1mois
	21/07/2022	
TRANSMISSION EN PREFECTURE PAR « ACTES » DU DOSSIER	29/06/2022	
AFFICHAGE au SIEGE DE L'EPCI et dans les MAIRIES des communes concernées (premier jour de l'affichage)	24/06/2022	
MENTION de l'affichage DANS LA PRESSE (et indiquer le nom du journal concerné)	24/06/2022 – Le JSL	

Méthode de calcul de l'opposabilité :

La plus tardive de toutes les dates des mesures ci-dessus, en prenant en compte pour la transmission en préfecture un mois après réception pour commune non couverte par un SCOT.

OPPOSABILITE (à partir de la plus tardive des dates mentionnées)	21/08/2022
--	-------------------

A Trambly, le 22 Août 2022

Le Vice-président
Régis MARTINOT


